

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 13 décembre 2023

Le conseil d'administration de l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées s'est réuni à Pau le mercredi 13 décembre 2023 sur convocation en date du 05 décembre 2023 et sous la Présidence de Monsieur Gilles Craspay.

Nombre de membres relatifs à cette délibération :

En exercice : 22

Présents en présentiel : 9

Présents en visio-conférence : 4

Votes : 13

Membres présents ayant voix délibérative : Madame Émilie ALONSO, Monsieur Mohamed AMARA, Madame Marie ANGELÉ, Madame Claire WEIBEL, Madame Marion BUSSY, Monsieur Gilles CRAPSAY, Madame Magali GENTET, Monsieur Fabien GOUACHON, Monsieur Vincent MEYER, Monsieur Laurent ROUGÉ, Madame Flora ROUSSEL, Madame Juliette ROUILLON-DURUP, Madame Lucia SAGRADINI

Membres excusés : Madame Fabienne BUCCIO, Madame Sylvie CLARIMONT, Monsieur Jean-Yves FOURQUET, Monsieur Jean-Loup FRICKER, Monsieur Jean LACOSTE, Madame Magali CHAVAGNEUX

Personnes également présentes à la séance : Madame Charlène CARMOUZE, Monsieur Jean-François DUMONT, Madame Patricia OUDIN

Début séance à 15h08

Point 1 – Décision modificative n°1 – budget 2023

Monsieur le Président présente et lit la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 2 – Demande de subvention 2023 – associations des étudiants

Monsieur Jean-François Dumont présente la délibération. Il s'agit d'une subvention globale d'un montant de 1500 € pour alimenter les deux associations des sites de Pau et de Tarbes. Il est décidé de verser 750 € à chacune des associations.

Madame Claire Weibel demande s'il est possible d'avoir plus.

Monsieur Jean-François Dumont répond que cela fera l'objet d'une réunion lors du COPVSEP qui déterminera les besoins des associations étudiantes, notamment au regard de la répartition de la CVEC.

Monsieur Mohamed Amara précise qu'il faudrait noter sur la délibération que l'avis du COPVESP a été sollicité.

Monsieur le Président répond par l'affirmative.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 3 – Admissions en non-valeur

Monsieur le Président rappelle le fonctionnement des admissions en non-valeur. Il existe parfois un certain nombre de créances qui, au bout d'un certain temps, n'arrivent pas à être recouvrées. Lorsque le comptable de l'école n'arrive pas à récupérer ces sommes auprès des créanciers, et ce malgré les démarches engagées, il s'adresse à l'école pour les admettre en non-valeur afin de les sortir de la comptabilité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 4 – Débat d'orientation budgétaire 2024

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une obligation mais n'appelle pas à un vote du conseil d'administration. Il précise qu'il s'agit d'une discussion sur les orientations budgétaires et que, lors d'un prochain conseil d'administration, aura lieu le vote du budget qui devra être conforme à ce débat. Celui-ci a pour objet de présenter l'état de la situation financière et de voir les propositions pouvant être faites par rapport au prochain budget qui va se mettre en place. Il n'y aura pas de grands bouleversements du budget par rapport à 2023, en sachant que le premier élément encore non maîtrisé aujourd'hui est le compte administratif 2023 qui permettra de savoir ce qu'il restera. Il faudra le prendre en compte sur le budget 2024 : soit il restera quelque chose à reporter en 2024, soit c'est en négatif et il faudra le déduire. Le compte administratif sera clôturé le 31 décembre 2023 mais il est possible aujourd'hui de dire qu'il ne générera pas de déficit mais un excédent modeste. Sur le budget à venir, les éléments sur lesquels on a une visibilité certaine sont les contributions des collectivités, sachant que la masse salariale représente 80% du montant des dépenses. Il reste à peu près 20 % sur la partie paiement des charges de fonctionnement, des actions pédagogiques ou autres. Le budget est d'environ 3,1 million d'euros et sera présenté équilibré. Il indique que l'essentiel du budget est consacré à la section de fonctionnement et qu'une partie concerne la section d'investissement dans l'acquisition de matériel pour l'établissement. Il revient sur les dépenses qui sont pour la majorité des dépenses obligatoires, à savoir les salaires : la marge de manœuvre est donc faible. Sur les recettes, les contributions majeures sont celles des villes. Ces sommes-là seront véritablement acquises lorsque les villes elle-même auront voté et délibéré leur budget et attributions. Il reste ensuite des fonds venant du soutien de l'État, en particulier les 100 000 € attribués de manière pérenne. Enfin, il y a les contributions des DRAC Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

Madame Marie Angelé précise que pour la DRAC Occitanie il s'agit de 386 200 € dans lesquels sont compris les appels à projets.

Monsieur Jean-François Dumont répond que c'est une aide qu'il faut saluer car elle permet de retrouver une capacité d'autofinancement positive.

Monsieur le Président poursuit en indiquant que ce qu'il reste pour combler les recettes sont les recettes dues au fonctionnement de l'école : les frais de scolarité, les inscriptions aux ateliers et publics et la taxe d'apprentissage. Il indique qu'il y a une rectification à faire sur le tableau, notamment sur des sommes qui ne sont pas au bon endroit à savoir les recettes de l'enseignement supérieur. On peut espérer que les dépenses seront dans un fonctionnement plus habituel, et que les ressources acquises en 2023 permettront de passer cette partie sans grande difficulté. Il souligne un élément qui l'a frappé : il souhaite signaler que l'école est hébergée sur le site de Pau et de Tarbes. Rien ne mentionne des informations relatives à l'immobilier : l'école ne participe pas sur les frais d'investissement relatifs à l'entretien des locaux. Il faut donc soulever que l'investissement des villes ne se situe pas que dans les subventions mais aussi à ce niveau-là. En 2024, il va falloir renouveler les conventions de mise à disposition des locaux, il serait important d'avoir une concertation pour avoir une visibilité et il faudrait que la convention précise ce que les villes attendent de l'école. Il pourrait, par exemple, être prévu une indexation des financements sur les attendus réalisés.

Monsieur Jean-François Dumont répond que toutes les actions à mener permettent d'arriver un budget qui s'équilibre. Les écoles d'art vont mal, mais dans la masse des écoles qui vont mal,

l'école supérieure d'art et de design des Pyrénées ne va pas si mal que ça. Il faut mesurer l'implication des villes, de l'État, et le travail des équipes qui permettent d'avoir des apports supplémentaires et des cofinancements sur des projets pédagogiques et que le budget soit mécaniquement tenu. Il apprécie aussi la possibilité d'une contribution dynamique des villes : cela semble nécessaire, notamment pour prévenir l'effet ciseaux. L'écart pourrait rester le même, en allant trouver des fonds annexes. Il indique qu'il existerait un second niveau : un contrat d'objectifs avec les villes, dans la mesure où il tient compte aussi du contrat d'objectif avec l'État, va mettre en lumière la façon dont l'école s'inscrit de manière très consciente dans la vie de son terrain. Les écoles d'art ont besoin d'être en phase avec son terrain et l'échelle régionale. Ces propos vont dans le bon sens.

Monsieur le Président salue l'implication de la Région Nouvelle-Aquitaine et regrette l'incapacité à obtenir une implication, même minime, de la Région Occitanie. Il remercie au nom de l'école l'investissement fait de ce côté-là.

Madame Patricia Oudin indique qu'elle a une réunion de travail prévue avec les collègues de la Région Occitanie le 12 janvier prochain et elle souhaiterait ajouter ce dossier à la discussion pour demander qu'une exception soit faite pour cette structure qui est inter-régionale.

Madame Émilie Alonso remercie le Président d'avoir souligné la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine bien que celle-ci ne soit pas à la hauteur de ce que les services travaillant avec ceux de l'école souhaiteraient. Elle indique qu'aura lieu une réunion budgétaire au mois de janvier durant laquelle ils vont essayer d'avancer un peu plus sur cette question suite au recul pris cette année et monter à 2%. Le choix et l'aide qu'a apporté la DRAC cette année à l'école est aussi un argument pour dire qu'on a besoin qu'on suive en ce sens. Elle fait ensuite part d'une remarque sur la charge de personnel car rien n'est noté sur une éventuelle augmentation, notamment du point d'indice. Elle souhaite savoir comment l'école travaille en ce sens.

Monsieur Dumont répond que l'école a tenu compte d'un glissement de manière minime mais n'a pas tenu compte d'une nouvelle augmentation du point d'indice. Le fait que l'école soit sur une organisation budgétaire très serrée et une masse salariale contrainte ne permet pas de faire front à ce type de mésaventure.

Madame Angelé indique que la masse salariale est très contenue, que c'est un effort, mais que l'on voit que cela conduit à beaucoup de dérapages. Elle souhaite féliciter Madame Magali Chavagneux sur la qualité des documents qui sont transmis. Elle salue l'initiative de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Madame Juliette Rouillon-Durup se réjouit que les services aient accordé ce financement supplémentaire et soit pérennisé. Elle espère que ce soit reconduit.

Madame Claire Weibel a une question sur les recettes qui pourraient être générées par l'école. En arrivant, elle était surprise de l'ouverture assez limitée de l'atelier céramique. Elle donne exemple sur une école où elle a été à l'étranger dans laquelle les fours étaient ouverts à des personnes extérieures. Il y aurait possibilité d'optimiser d'une meilleure façon.

Monsieur Dumont répond que cet atelier a d'abord été ouvert aux étudiants et il n'y a pas toujours eu une surveillance précise des cuissons. Aujourd'hui, une cuisson coûte 350€ environ et le technicien en charge de l'atelier est très regardant là-dessus. Il n'y a qu'un seul technicien à l'école pour gérer l'atelier. Ouvrir l'atelier à l'extérieur signifierait mettre à disposition le technicien sur des amplitudes horaires en dehors des heures de pédagogie, ce qui serait donc des heures en moins pour les étudiants. Il y est favorable sur le principe, mais il faudrait le rendre possible en termes de ressources humaines. On ne peut pas se passer d'un technicien pour ce travail.

Madame Charlène Carmouze indique que l'offre des cours hebdomadaires s'est étoffée, notamment avec Fabien Gouachon, le technicien en charge de l'atelier céramique. Il y a également deux stages périodiques aux extérieurs en céramique. L'atelier est mutualisé sur ces deux secteurs d'activité : enseignement supérieur et ateliers et cours publics. Il n'y a qu'un technicien, et son temps n'est en effet pas extensible. Il est question d'élargir potentiellement l'ouverture au public. L'atelier céramique a une utilisation très spécifique. On doit vérifier à quel point c'est une

optimisation dans la mutualisation. Par convention, l'école accueille des artistes céramistes qui viennent travailler à l'atelier sur des temps plus longs et qui permet d'être à la fois sur la création artistique et l'accompagnement technique.

Madame Lucia Sagradini adresse toute la reconnaissance des enseignants qu'elle représente aux villes, à la Nouvelle-Aquitaine, aux institutions culturelles qui soutiennent et se mobilisent pour accompagner cette école sur ses deux sites et travaillent pour permettre à des jeunes d'être formés et d'avoir un excellent niveau d'étude afin d'appréhender l'art et la culture. Elle tient à rappeler que ces 100000€, qui vont se pérenniser, sont aussi le fruit des luttes des étudiants et de tous les acteurs autour de la table et elle s'en réjouit. Cette année, sur le site de Tarbes, l'école a fonctionné avec un enseignant en moins, ce qui a affecté la qualité des études des élèves et du travail partagé entre tous les professionnels des différents services. Elle espère que ne se perde pas l'idée que, bien qu'il ne soit pas possible d'augmenter les 80%, il n'est pas non plus possible de les diminuer. Elle cite en exemple la situation du site de Tarbes cette année et indique que depuis qu'une enseignante de philosophie et d'esthétique a été recrutée, cela se passe beaucoup mieux. Par ailleurs, elle rappelle que plusieurs enseignants vont bientôt partir à la retraite et qu'il faut garder cela en mémoire. Elle remercie également Jean-François Dumont dont elle va regretter le départ à la retraite.

Monsieur le Président informe que la ville de Tarbes a un projet qui s'appelle la villa des arts, située au Carmel juste à côté, qui prévoit d'organiser un site d'animation culturelle et qui est aujourd'hui en gestation. Ce projet est en train d'être relancé. Dans ce cadre-là, la ville pourrait équiper le site avec des fours de manière coordonnée avec l'école, aussi bien sur le matériel que sur le personnel. Il y a une perspective d'évolution favorable de ce côté, sachant que le fait de discuter des fours n'est pas anodin car il s'agit d'un équipement dont le coût est très important.

Monsieur Vivien Chabrol rappelle qu'ils se tiennent à leur côté au sein de ce projet et qu'il est possible de les mobiliser. Il indique qu'il faudrait pouvoir avancer de concert sur ce projet pour éviter que cette instruction ne disparaisse.

Monsieur le Président transmettra cela à Monsieur Denis Crampe qui suit ce dossier.

Madame Marie Angelé souhaite avoir une précision car la ligne des 10000€ concernant l'aménagement handicap est inscrite en fonctionnement et non en investissement.

Monsieur le Président répond qu'il y a certaines choses à revoir sur le tableau.

Le conseil d'administration prend acte du débat d'orientation budgétaire.

Point 5 – Tarif enseignement supérieur artistique – 2024/2025

Monsieur le Président indique qu'il n'y a pas de modifications par rapport à l'an dernier.

Madame Claire Weibel faisait partie des étudiants qui étaient contre cette augmentation l'an dernier. Il avait été évoqué l'éventualité d'un retour aux anciens tarifs. Elle est surprise car cette année il y a eu une augmentation du nombre des étudiants dans l'école, ce qui sous-entend une meilleure optimisation des ressources de l'école. Sachant que le montant de l'augmentation des frais lui paraissait ridicule, elle a du mal à comprendre pourquoi il n'est pas possible de revenir aux anciens tarifs.

Monsieur le Président rappelle le montant du budget qui est de 3,1 millions d'euros, ce qui peut paraître conséquent par rapport à l'augmentation des frais de scolarité. Il ajoute que ce qui est important, c'est la valeur marginale : dans ces 3,1 millions, la plupart des dépenses sont des contraintes. Les marges de manœuvre possible se jouent sur les derniers milliers d'euros. Ce qui paraît peu, est en réalité très important.

Monsieur Dumont répond que tout le monde souhaiterait la gratuité des écoles d'art. Aujourd'hui, le coût annuel d'un étudiant oscille entre 18000€ et 25000€ dans certaines écoles. Il précise que le rapport professeurs/étudiants ne dépasse pas 1,8. Il a toujours tenu une ligne moyenne pour le montant des frais de scolarité. La seule chose qu'il est possible de faire, c'est de faire un tarif moindre pour les étudiants boursiers. Il y aura cependant une augmentation progressive, qui sera la plus minimale possible.

Monsieur le Président ajoute que l'inflation s'est faite d'une manière significative. Aujourd'hui, il est proposé de maintenir ces frais, ce qui est un effort en soit compte tenu de l'augmentation des coûts.

Madame Claire Weibel répond qu'elle ne comprend pas car il y a eu une augmentation des étudiants.

Monsieur Dumont répond que cela représente 8800€, ce qui n'est pas négligeable.

Monsieur le Président ajoute qu'il n'est pas possible de fonctionner avec une géométrie variable en fonction du nombre d'étudiants par an. Il faut accepter le lissage.

Monsieur Dumont ajoute que le nombre d'étudiants est au plafond et qu'il n'est pas possible d'accueillir plus d'étudiants sur le site tel qu'il est aujourd'hui.

Monsieur Mohamed Amara souhaite apporter une précision : il est mentionné des droits d'inscription, qui n'ont rien à voir avec les frais de scolarité. Les droits d'inscription représentent moins de 5% : c'est une participation minime. D'autant plus que cette école n'est pas une école d'État et est principalement subventionnée par des villes. Sa mission n'est pas la formation. Le système est complètement dépassé mais même dans les institutions d'État, il y a des droits d'inscription fixés chaque année et qui ne sont pas liés au nombre d'étudiants. Par ailleurs, il y a certes eu une augmentation du nombre d'étudiants, mais il y a aussi eu une inflation qui a tourné autour de 6% parmi laquelle des droits d'énergie qui ont explosé et une augmentation de la masse salariale prises par les mesures de l'État qui ne l'a pas compensée. Si on regarde cela, il y a certes une augmentation de 8000€ pour les recettes, mais aussi moins 40000€ de l'autre côté. En toute logique, il faudrait une augmentation significative des frais. C'est donc un grand effort de la part de l'école de les maintenir.

Monsieur Vincent Meyer souhaite prendre la parole par rapport à la discussion du précédent débat d'orientation budgétaire de 2023 où il y avait eu une discussion autour de ces frais et de l'augmentation. Il avait apporté un complément d'information en précisant les montants des frais de deux écoles voisines : celles de Bordeaux et Toulouse. À Bordeaux, les frais d'inscription s'accompagnent du règlement de la CVEC d'un montant de 100€, c'est obligatoire. Toulouse reste nettement inférieur pour les étudiants boursiers et non boursiers mais il ne sait pas si cela peut être cité en exemple au vu de la situation actuelle. S'il y a une constance du montant des frais, c'est en effet un geste de l'école.

Monsieur Amara répond que les étudiants de l'ÉSAD Pyrénées payent aussi la CVEC.

Madame Magali Gentet demande la différence entre frais de scolarité et les droits d'inscription.

Monsieur le Président répond que les frais de scolarités représentent le coût global de l'étudiant.

Madame Gentet demande comment fonctionne l'école au niveau du matériel mis à disposition des étudiants.

Monsieur Dumont répond que tout est gratuit pour les étudiants.

Monsieur Meyer précise que les équipements mis à disposition des étudiants sont modestes mais que le fait qu'ils soient gratuits constituent un point positif, notamment au regard de l'augmentation des coûts des impressions et du papier.

Madame Lucia Sagradini ajoute que sur le site de Tarbes, un étudiant sur deux est boursier. Cela est à peu près le cas sur le site de Pau également. C'est pour cela que Claire Weibel, en tant que représentante des étudiants, insiste sur le souhait de la part des étudiants de ne pas augmenter les frais car les étudiants ont une situation très précaire.

Monsieur le Président entend très bien la situation des étudiants. Son rôle est aussi de prendre en compte le fonctionnement de l'école, et dans ce fonctionnement, la participation des étudiants est nécessaire pour la mise en œuvre.

Madame Émilie Alonso indique qu'il n'y a en effet pas d'augmentation cette année et que l'on peut s'en féliciter. Cela étant, le débat posé-là est une question philosophique : à qui donne-t-on accès

à l'école si, à terme, il y a une vraie volonté d'utiliser les frais d'inscription comme un moyen d'aller chercher des ressources supplémentaires ? Elle ne pense pas que cela soit aujourd'hui suffisamment significatif pour se poser la question, mais que cela doit rester un point de vigilance. Il faudra se poser la question le jour où il y aura une augmentation : pour qui cette école est faite. Elle est heureuse que ce débat soit posé aujourd'hui, même si cette année la situation financière de l'école a été satisfaisante (en grande partie grâce aux 100000€ de la DRAC). Une école d'art ne doit pas être une école uniquement pour celles et ceux qui en ont les moyens.

Monsieur Laurent Rougé est tiraillé car il entend parfaitement les revendications et connaît la situation des étudiants en France. Il entend également que le fait qu'il n'y ait pas d'augmentation des frais de scolarité représente un effort mais aussi que le budget est tenu le mieux possible. Il s'abstiendra sur ce point.

Monsieur Dumont ajoute que tout est à 99,9% gratuit pour les étudiants dans l'école, y compris les voyages. L'école fait en sorte que les associations étudiantes soient subventionnées, et puissent aider les autres étudiants. Il existe aussi des bourses distribuées aux étudiants pour la réalisation d'affiches ou autres travaux. Il précise que l'école essaie de multiplier ces initiatives. Des dispositifs de professionnalisation ont également été mis en place, grâce à l'État et à la Fondation des Artistes. Ce ne sont pas des grosses sommes, mais cela constitue plein de mesures de compensation. Grâce aux villes de Pau et de Tarbes, il y a aussi la mise en place de repas à tarifs préférentiels (3,91€) au sein du lycée Louis Barthou à Pau et de la cuisine centrale à Tarbes et que ce service est très peu fréquenté par les étudiants. Ces 590€ ouvrent des droits et des aides au sein de l'école, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans les autres écoles.

La délibération est adoptée à :

3 abstentions 10 pour

Point 6 – Droits inscription VAE 2023/2024 – partenariat avec l'association du Grand Huit

Monsieur Dumont explique que les cinq écoles d'art publiques d'enseignement supérieur d'Aquitaine ont créé une association qui s'appelle le Grand Huit. La première action a été de mettre en place une validation des acquis d'expérience qui constitue une obligation mais qu'aucune école à elle seule ne peut se permettre de gérer. Le Grand Huit, sans se substituer aux écoles, a mis en place une méthode qui permet de recueillir des propositions de VAE (DNA et DNSEP) dont les coûts peuvent être pris en charge en partie par les employeurs. Chaque école signe administrativement les diplômes et deux ou trois enseignants issus des écoles assurent le suivi et les heures auprès des postulants. Chaque année, une école se dévoue pour faire passer la VAE comme si c'était un DNA ou un DNSEP. La délibération acte les coûts de cette VAE, avec ou sans aide des employeurs : 1850€ avec aide de l'employeur et 850€ sans aide de l'employeur.

Madame Angelé demande quel est le bénéfice pour l'école.

Monsieur Dumont répond qu'il n'y a pas de bénéfice direct, si ce n'est de respecter une obligation. En faisant cela avec l'association du Grand Huit, il est possible de mettre en place ce système.

Madame Gentet demande où partent les montants des inscriptions.

Monsieur Dumont répond sur le compte de l'association.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 7 – Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024

Monsieur le Président présente et explique la délibération. En cette période de fin d'année comptable où l'exercice 2023 n'est pas encore clôturée et où le budget 2024 n'a pas encore été voté, le Code Général des Collectivités Territoriales permet d'ouvrir des dépenses à partir du 1^{er} janvier 2024 à hauteur de 25% de manière à pouvoir payer les dépenses qui sont déjà engagées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 8 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 – Fixation du mode de gestion des amortissements – Règlement budgétaire et financier

Monsieur Dumont indique qu'il s'agit d'une obligation légale et que cela va fluidifier la comptabilité.

Monsieur le Président précise que toutes les collectivités territoriales passent à la M57, ce qui permet également d'harmoniser les comptabilités.

Monsieur Dumont ajoute que l'école a l'avis favorable du comptable public.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 9 – Actualisation du règlement des personnels et du temps de travail

Monsieur le Président indique que le comité social territorial a donné un avis favorable à l'unanimité sur ce règlement.

Monsieur Dumont précise que le règlement n'était plus actuel, ce qui a été l'occasion d'une remise à plat. Il y a eu un groupe de travail qui s'est réuni six fois en un an. Le syndicat a été très constructif et responsable. Nous sommes arrivés à un accord tout à fait sain, gagnant-gagnant par rapport aux enseignants.

Monsieur Fabien Gouachon a plusieurs questions. Le premier point concerne les temps de travail et notamment les heures d'ouverture du site de Tarbes.

Monsieur Dumont répond que c'est le cadre général du site de Tarbes. Les emplois du temps directs sont vus avec les N+1 et ne sont pas impactés. Cela peut changer d'une année sur l'autre à condition de respecter les temps de travail.

Monsieur Gouachon pose une deuxième question au sujet du travail effectif dont il lit la définition. Dans ce qui est considéré comme du travail effectif, sont comptés les congés maternité, maladie, maladie professionnelle, accident de service. Il a bien noté que la définition était conforme à la définition du décret et que les congés cités étaient considérés comme du travail effectif, mais uniquement en ce qui concerne, par exemple, l'acquisition de jours de congés. Il a néanmoins du mal à comprendre que puisse être rangé dans cet intitulé le congé maternité puisque l'agent n'a pas à se tenir à disposition de l'employeur pendant cette période. Il trouve que le document manque de clarté. Il souhaiterait qu'il y ait un rajout et une précision concernant les types de congés : cela concerne l'acquisition des congés payés et les cotisations.

Monsieur le Président propose que ce paragraphe n°1.3 soit retravaillé mais que cela n'empêche pas le conseil de voter le reste du texte ce jour. Lors du prochain conseil d'administration, les amendements nécessaires seront pris sur ce paragraphe.

Monsieur Gouachon souhaite aborder un dernier point concernant le futur compte épargne temps. Actuellement, la prise de congés à l'école doit se faire sur des périodes de vacances scolaires et sur une semaine complète. Il souhaite savoir s'il sera possible de ne prendre, par exemple, que 3 jours de congés et de déposer les 2 autres jours sur le compte épargne temps.

Madame Charlène Carmouze répond que le CET n'est pas encore mis en place. Cela va faire l'objet d'un travail à suivre. Il est prévu pour 2024 que se mettent en discussion la mise en place

du CET et de ses modalités. À ce jour, il n'est pas possible de répondre à ce type de question car il n'est pas mis en place.

Madame Claire Weibel souhaite savoir comment sont gérées les absences répétées d'un enseignant au sein de l'école.

Monsieur Dumont répond que qu'il y a un ressenti d'absence sur le Rapport Social Unique (RSU) en 2022 à hauteur de 5%. Les absences ne sont pas si importantes que cela. De plus, les assurances ne prennent pas à 100% l'absence : l'école met en place des remplacements sur les absences longues et non les absences courtes.

Madame Weibel comprend et pour précise que l'enseignante d'anglais a été absente depuis le début de l'année.

Monsieur Dumont répond qu'elle était pourtant présente lors de ces deux dernières semaines.

Madame Carmouze indique que ce n'est pas l'objet en conseil d'administration de répondre à ce point précis. Sur les courtes durées, il n'y pas de remplacement. Lorsque l'école a connaissance d'une absence prolongée, par exemple sur un semestre entier, il y a un remplacement. Dans le cas d'absences de courtes durées qui se répètent, d'autres dispositions au cas par cas sont prises : le cours n'est pas évaluable s'il est estimé qu'il n'y a pas eu suffisamment de temps d'enseignement dans le semestre, ce qui n'impacte pas la notation.

Monsieur le Président répond que ce point n'est pas à l'ordre du jour et qu'il concerne une situation nominative, ce qui est exclue. Il y a des lieux pour cela.

La délibération est adoptée à l'unanimité, sous réserve des modifications du paragraphe 1.3 évoquées précédemment.

Point 10 - Protection sociale complémentaire – Prévoyance – Mandat au CDG 64

Monsieur Dumont explique qu'il y a une obligation en tant qu'employeur de couvrir les risques santé et prévoyance. L'école est en lien avec le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques qui propose aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent d'intégrer une démarche départementale concernant les risques prévoyance avec prise d'effet de cette convention à compter du 1^{er} janvier 2025. Elle permet de faire bénéficier aux agents de taux de cotisations plus avantageux avec des garanties fortes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 11 – Conseil juridique en matière de contentieux – Prestation du CDG 64

Monsieur le Président indique que c'est le même principe que la délibération précédente.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour sa participation.

Monsieur Vivien Chabrol remercie l'école d'avoir participé aux différents dispositifs de l'État, notamment l'Été Culturel. Par ailleurs, il souhaite redire que l'école d'art est un acteur culturel qui peut s'inscrire dans toute la diversité des dispositifs, notamment pour accompagner les jeunes diplômés dans la professionnalisation.

Monsieur Dumont ajoute que l'Été Culturel, qui s'appelait « Côté jardin » cette année a été ouvert du 14 juillet jusqu'au 17 septembre et a accueilli 1004 personnes. Tous les stages, sauf un, ont été complets. Il remercie les diplômés du collectif La Chaise qui grâce à la Fondation des Artistes ont pu mener 4 événements dans leur lieu sur tout l'été. L'école a aussi pu financer des bourses aux étudiants qui ont travaillé avec ce collectif sur l'exposition d'été.

Madame Angelé indique que la DRAC Occitanie a aidé le collectif à acquérir du matériel. Elle souligne l'importance de ce qu'a dit Monsieur Chabrol car les DRAC font en sorte que ce qu'il se passe dans l'école rejaille et pour cela il faut que les institutions puissent accueillir et valoriser

ces étudiants. Elle souhaite dire que le Parvis est aussi très impliqué dans l'accompagnement et l'insertion des jeunes diplômés. L'écosystème est très favorable.

Madame Gentet indique qu'une convention est en train d'être renouvelée entre le Parvis et l'école sur 2024/2025 pour établir des liens plus profonds et resserrés.

Monsieur Dumont annonce que les portes ouvertes se tiendront le 27 janvier et que la veille sera organisé un pot d'accueil avec les différents partenaires. Cette année, l'école s'allie avec le Parvis pour recevoir l'ensemble des partenaires et des mécènes afin de présenter l'école et ses activités.

Monsieur Meyer souhaiterait exprimer une attention concernant les documents de travail que le conseil reçoit sous la forme imprimée sur papier. Pour sa part, il se contenterait d'une forme numérique et souhaite apporter une réflexion et ouverture sur cela, notamment pour limiter les coûts d'impression et d'utilisation du papier.

Monsieur Dumont indique que, suite un appel à projet sur le verdissement de l'établissement, qui n'a pas été obtenu, l'école a sollicité des fonds européens via le soutien de la ville de Pau.

La séance est clôturée à 17h.